

Indexation des salaires au 1^{er} octobre 2021

Selon le résultat provisoire publié par le STATEC, le taux d'inflation annuel de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) s'élève à 2.7% pour le mois de septembre. Avec ce résultat, la moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 du mois de septembre dépasse le seuil de 895.78 points, déclenchant ainsi une nouvelle indexation.

La nouvelle cote d'application de l'échelle mobile des salaires de 855.62 points [ancienne cote : 834.76 points] entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021, entraînant à cette date une majoration de 2.5% des salaires, traitements et pensions.

Les résultats définitifs et détaillés de l'indice des prix à la consommation national du mois de septembre seront publiés le 6 octobre 2021, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

Les dispositions qui régissent le système de l'échelle mobile des salaires sont définies à l'article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

Bureau de presse | Tél 247-84219 | Fax +352 26 20 19 0 | info@statec.etat.lu

Pour en savoir plus

Marc Ferring | Tél 247-74257 | marc.ferring@statec.etat.lu
Jérôme Hury | Tél 247-88474 | jerome.hury@statec.etat.lu

Les tableaux avec les résultats de l'IPCN peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse suivante :
<http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/document.aspx?ReportId=13266>

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.